

## Arrêté n° 21/789/CM

### Arrête modificatif de composition du comité technique

#### VU

- La loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- La loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Le décret n°85-565 du 30 mai 1985, modifié, relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- L'article 4 du décret n°85-565 du 30 mai 1985, précisant que l'autorité territoriale investie du pouvoir de nomination désigne les représentants de l'établissement parmi les membres de l'organe délibérant ou parmi les agents de l'établissement ;
- La délibération FAG 049-3819/18/CM du 18 mai 2018 relative à l'approbation du nombre de représentants du personnel et des règles instituant le paritarisme et décision de recueil de l'avis des représentants de l'établissement au sein du Comité Technique de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération HN 001/8265/20 CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 9 juillet 2020 portant élection de Madame Martine Vassal en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Procès-Verbal du 6 décembre 2018, établi par le bureau centralisateur, portant recensement des votes et la proclamation des résultats de l'élection professionnelle du jeudi 6 décembre 2018 des représentants du personnel au comité technique de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'arrêté n° 19/065/CM portant composition du Comité Technique suite aux élections professionnelles du 6 décembre 2018 ;
- Les arrêtés modificatifs n° 19/182/CM du 26 juillet 2019, n° 20/140/CM du 20 juillet 2020, n°20/283/CM du 16 novembre 2020, n°21/295/CM du 18 mars 2021 et n° 21/496/CM du 17 mai 2021 portant modification de la composition du Comité Technique.

## CONSIDÉRANT

Pour le collège de l'Administration de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- La demande de démission de Monsieur Pascal Mora, membre de l'administration suppléant du Comité Technique.
- La désignation par demande de Madame la Présidente de la Métropole, de Madame Christine Vial en qualité de membre de l'administration suppléante du Comité Technique, en remplacement de Monsieur Pascal Mora.

Pour le collège du personnel de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- La demande de démission du 19 octobre 2021 de Monsieur Christian Cheftel, représentant du personnel titulaire auprès du syndicat UNSA.
- La désignation du 19 octobre 2021 par Monsieur Christophe Pellissier, Secrétaire Général du syndicat UNSA, de Madame Frédérique Onzia en qualité de représentante du personnel titulaire en remplacement de Monsieur Christian Cheftel.
- La désignation du 19 octobre 2021 par Monsieur Christophe Pellissier, Secrétaire Générale du syndicat UNSA, de Monsieur Michel Krol en qualité de représentant du personnel suppléant en remplacement de Madame Frédérique Onzia.

## ARRÊTE

### Article 1 :

L'arrêté n°21/496/CM du 17 mai 2021 est modifié comme suit :

### REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

#### Titulaires :

- M. Martial ALVAREZ
- Mme Solange BIAGGI
- Mme Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON
- M. Patrick GHIGONETTO
- M. David GALTIER
- M. Guy BARRET
- M. Yves VIDAL
- M. Alain ROUSSET
- M. Laurent SIMON
- M. Gérard FRAU
- M. Domnin RAUSCHER
- Mme Sophie CONTE
- M. Sébastien PISCIOтта
- M. Laurent PERES
- Mme Florence PARMANTEL

#### Suppléants :

- M. Christian AMIRATY
- M. Roland MOUREN
- M. Régis MARTIN
- Mme Nicole JOULIA
- M. Bernard DESTROST
- M. Philippe GINOUX
- Mme Frédérique TABUTEAU
- Mme Christine VIAL
- Mme Aurore MATTEO
- Mme Patricia LITOU
- Mme Corinne OLLAGNIER
- Mme Fabienne FOURNEYRON
- M. Kévin AUBERT
- Mme Isabelle ROHEE-SROKA
- Mme Florence PAGANI

### REPRESENTANTS DU PERSONNEL

#### Titulaires

- M. Patrice AYACHE (FO)
- M. Michel KARABADJAKIAN (FO)
- Mme Carine RIQUIER-PINET (FO)

#### Suppléants

- M. Frédéric BOULLERNE (FO)
- Mme Nadège PITALUGUE (FO)
- M. Luc VEGLER (FO)

Reçu en Contrôle de légalité le 6 décembre 2021

- Mme Caroline COURRIEU (FO)
- M. Frédéric MONNOT (FO)
- Mme Caroline CAMBRIANI (FO)
- M. Serge TAVANO (SNUTER 13 – FSU)
- M. Sébastien STRZYKALA (SNUTER 13 – FSU)
- Mme Virginie BOAZIZ (SNUTER 13 – FSU)
- M. Alain LUBRANO DI SCAMPAMORTE (SNUTER 13 – FSU)
- M. Frédéric THOMAS (SNT CFE-CGC, CFTC, FAFPT, CFDT)
- Mme Frédérique ONZIA (UNSA)
- M. Christophe PELLISSIER (UNSA)
- Mme Corine FERRER (CGT)
- M. Eric RABITO (CGT)
- M. Daniel PITROIS (FO)
- Mme Béatrice PRUDHOMME (FO)
- M. Karim YAGOUB (FO)
- Mme Anaëlle FRANCHIMONT (SNUTER 13 – FSU)
- Mme Sylvie BALDAQUIN (SNUTER 13 – FSU)
- M. Alain GOUIRAND (SNUTER 13 – FSU)
- Mme Aurélie FRUIT-CAILLOL (SNUTER 13 – FSU)
- M. Alain BROSSEAU (SNT CFE-CGC, CFTC, FAFPT, CFDT)
- Mme Marie CASTILLO (UNSA)
- M. Michel KROL (UNSA)
- M. Nicolas VERCHERE (CGT)
- Mme Dominique MACCARI (CGT)

**Article 2 :**

Monsieur Martial Alvarez assure la présidence du Comité Technique.

En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, Monsieur David Galtier assurera cette même présidence.

**Article 3 :**

La Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le requérant peut saisir le Tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :**

Le Directeur Général des Services de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 6 décembre 2021

**Martine VASSAL**

Reçu en Contrôle de légalité le 6 décembre 2021